



## **Compte-rendu Formation Spécialisée du CSAL du 03/06/2024 en 2<sup>e</sup> convocation**

Un seul sujet à l'ordre du jour qui concerne le déménagement de la trésorerie du CHU et de la paierie du 1<sup>o</sup> étage au sous-sol de Grüner.

La section Solidaires Finances Publiques de la Loire devait boycotter cette instance mais le médecin du travail venant, nous avons décidé de participer afin d'appuyer notre demande d'une étude ergonomique.

### **Ordre du jour :**

La direction ne nous a transmis aucun document supplémentaire afin de travailler sur le sujet qui est toujours pour eux un projet « sans impact ».

Après lecture de notre liminaire (que vous trouverez en pièce jointe) que les autres OS ont cosignée, le directeur s'est lancé, comme à son habitude, dans un monologue pour défendre son choix de présenter ce déménagement en FS et de nous reconvoquer alors qu'il n'aurait pas dû.

Il nous a répété que ce déménagement était un projet minime quant à l'avenir qui nous attend en termes de restructurations et que ce type de projet « sans impact » ne serait plus présenté en formation spécialisée.

L'environnement immobilier va radicalement changer d'ici quelques années avec une demande de réduction de 25 % d'ici 2027 (en privilégiant les immeubles domaniaux à la location) et la mise en place des flex-offices.

En réponse à la direction, nous demandons pour chaque projet (avec ou sans impact) qu'un dossier nous soit transmis ou à minima des documents de travail plus élaborés et dans les délais réglementaires, afin que nous puissions efficacement travailler.

Nous sommes également revenus sur la réponse de la direction publiée sur Ulysse42 (le 22/05/2024) concernant notre avis diffusé sur le projet.

En effet, la direction répond qu'il n'y a pas de changement.

Or, il y a des créations de bureaux, des regroupements de personnes, etc... la création de salles de réunion/convivialité... Tous nos arguments pour défendre au mieux l'installation de nos collègues ont été construits en s'appuyant sur le guide de l'Institut National de

Recherche et de Sécurité qui stipule la marche à suivre pour la bonne installation des locaux.

Malgré cela, pas d'avancée concédée de la part de la Direction...

Cette dernière nous explique avoir envoyé notre avis à la Centrale afin de connaître les consignes à suivre. La centrale aurait confirmé que ce projet était un « non sujet ». Que dès lors, il n'y avait pas lieu de faire une étude d'impact ou de consulter un ergonome.

La Direction obéit aux consignes.

M BAUDEY (médecin du travail) est intervenu pour demander la venue d'un ergonome pour vérifier l'ambiance lumineuse et sonore mais sa demande s'est heurtée à une fin de non-recevoir puisque le dossier est jugé sans importance par la direction et le Secrétariat Général.

M BAUDEY a alors proposé de faire une visite des services après déménagement pour donner son avis sur l'installation des collègues. La Direction a acquiescé.

Nous demanderons à pouvoir assister à cette visite.

Malgré tous les arguments avancés, nous nous sommes malheureusement une nouvelle fois heurtés à la surdité de la direction.

En questions diverses, nous avons rappelé que nous avons décidé d'effectuer une visite du SIP de Saint-Etienne après la campagne IR pour avoir un retour des collègues après quelques mois. Nous attendons la date... mais nous allons bien évidemment leur le rappeler !!

De même, le Directeur prenant la parole pour parler de sécurité, nous avons demandé que la remise de téléphones portables avec système d'alerte ,remis récemment aux agents faisant du contrôle sur place, soit mis à l'ODJ d'une prochaine FS dans la mesure où d'une part, cela peut impacter les pratiques professionnelles et d'autre part, cela constitue un apport de nouvelle technologie dans l'exercice de ces métiers.

Vos élus :

Christiane RIGAUD  
Christel RIVET  
Violaine DUBARD  
Olivier GUETON  
Christophe DA SILVA